



Association PTR94
à Saint-Maurice - Charenton

A l'attention de
Monsieur Jean-Marie BRETILLON
Maire de Charenton-le-Pont
Et du Conseil Municipal
Hôtel de Ville
48, rue de Paris
94225 Charenton-le-Pont Cedex

Saint-Maurice, le 5 novembre 2015

Envoi par lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Urgent ; circulation cyclable et piétonne sur la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Monsieur le Maire,

Comme beaucoup de Charentonnais, de Mauritiens, et d'autres habitants des environs, j'emprunte chaque matin et chaque soir l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (D6A) à vélo pour aller travailler, à Créteil.

Actuellement, des travaux ont lieu sur cet axe qui rendent la bande cyclable sur trottoir inopérante sur une cinquantaine de mètre, entre la rue Gabriel Péri et la rue du Pont.

Pour autant, cet itinéraire n'a pas été fermé en amont et un passage piéton temporaire permet de contourner l'obstacle avant de pouvoir reprendre sa route.

Je déplore qu'aucune indication n'ait été placée en amont de cette descente/côte, au niveau du croisement avec l'avenue de Gravelle, par exemple, ou de la rue de la République) pour informer les usagers ne connaissant pas les lieux et inviter ceux qui le peuvent à emprunter un autre itinéraire.

Je déplore surtout que cet itinéraire cyclable n'ait pas été fermé dès son embranchement avec la rue Gabriel Péri.

Ce matin du 5 novembre, en effet, j'ai pu en constater la dangerosité : j'ai été heurté au guidon par un camion qui, se souciant peu de ma présence sur la piste cyclable, est venu se garer directement sur le trottoir, sans me laisser le temps de m'écarter.

Dans la mesure où il n'y a aucune atteinte ni matériel, ni corporel, dans la mesure où ce monsieur s'est excusé (mais pas avant que je ne sois allé le voir en « sortant les épaules »...) je n'irai pas, pour cette fois, porter plainte (la situation de mise en danger était parfaitement caractérisée). Je vous serais cependant très reconnaissant de prendre les mesures nécessaires pour que ce type d'accident – qui aurait pu être beaucoup plus grave puisque la route est très

circulée à cette heure et que tout le monde ne fait pas du vélo depuis plus de 30 ans... – ne se répète plus :

- prendre contact avec la société responsable du chantier pour qu'elle sensibilise ses chauffeurs au respect du code de la route et des autres usagers ; je ne saurais en préjuger, mais il me semble que ce camion (qui vient régulièrement occuper le trottoir et la bande cyclable) vient livrer du matériel pour le chantier ;
- fermer, en conséquence, cet itinéraire cycliste et piétonnier dans son entièreté, s'il ne peut plus être emprunté en toute sécurité, en veillant à indiquer des itinéraires bis et la raison de cette fermeture ;
- **de façon plus générale, veiller à ce que vos services de police municipale verbalisent systématiquement tout véhicule garé ou stationné sur le trottoir ou la bande cyclable ;**
- **faire appel à la Police Nationale, le cas échéant, si vos services n'y suffisent pas.**
- ***a minima* ou en complément mener régulièrement des opérations de sensibilisation en invitant les personnes mal stationnées à se déplacer et en leur rappelant les règles élémentaires du bien-vivre ensemble et de la sécurité routière.**

Aujourd'hui, en effet, l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny est devenue particulièrement dangereuse pour les piétons et les cyclistes, des deux côtés de la route, c'est-à-dire tant sur le territoire de la commune de Charenton que sur celui de la commune de Saint-Maurice. C'est un lieu de non-droit où il est urgent d'agir.

Faute d'actions de répression/prévention/sensibilisation de la part des pouvoirs publics, faute de volonté de la part des deux communes riveraines que sont Charenton et Saint-Maurice, il est devenu tout à fait normal pour les automobilistes de se garer sur les passages piétons, les bandes cyclables ou les trottoirs ; il est devenu normal de ne pas respecter les feux rouges et les traversées piétonnes/cyclables ; bref, il est devenu normal de mettre en danger la vie des autres usagers.

Il vous appartient, à vous, Monsieur le Maire, ainsi qu'au maire de Saint-Maurice, de mettre fin à cette attitude tout à fait anti-citoyenne.

Restant à votre disposition, le cas échéant, pour évoquer cette situation et la façon d'y mettre un terme,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Copie de ce courrier a été adressé à Monsieur Christian CAMBON, Maire de Saint-Maurice, Monsieur Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne et Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val de Marne.



Association PTR94
à Saint-Maurice - Charenton

A l'attention de
Monsieur Christian CAMBON
Maire de Saint-Maurice
Et du Conseil Municipal
Hôtel de Ville
55, rue du Maréchal Leclerc
94415 SAINT-MAURICE

Envoi par lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Circulation dangereuse sur la RD6A (avenue du général de Lattre de Tassigny) à Charenton (et Saint-Maurice) ; lettre adressée à Monsieur Jean-Marie BRETILLON, Maire de Charenton-le-Pont.

Monsieur le Maire,

Pour votre bonne information, vous trouverez ci-jointe copie de la lettre relative aux dangers encourus par les piétons et les cyclistes sur la RD6A, au niveau de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, que notre association a adressé en date du 5 novembre 2015 au maire Charenton.

Nous aurions grand plaisir à connaître votre position sur le sujet afin de la porter à la connaissance de nos adhérents.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Copie de ce courrier a été adressé à Monsieur Christian CAMBON, Maire de Saint-Maurice, Monsieur Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne et Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val de Marne.



Association PTR94
à Saint-Maurice - Charenton

Préfecture du Val-de-Marne,
Monsieur Thierry LELEU
Préfet du Val-de-Marne
21-29 avenue du Général de
Gaulle
94038 - CRETEIL CEDEX

Créteil, le 6 novembre 2015

Envoi par lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Circulation dangereuse sur la RD6A (avenue du général de Lattre de Tassigny) à Charenton (et Saint-Maurice) ; lettre adressée à Monsieur Jean-Marie BRETILLON, Maire de Charenton-le-Pont.

Monsieur le Préfet,

Pour votre bonne information, vous trouverez ci-jointe copie de la lettre relative aux dangers encourus par les piétons et les cyclistes sur la RD6A, au niveau de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, que notre association a adressé en date du 5 novembre 2015 au maire Charenton.

Nous aurions grand plaisir à connaître votre position sur le sujet afin de la porter à la connaissance de nos adhérents.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Copie de ce courrier a été adressé à Monsieur Christian CAMBON, Maire de Saint-Maurice, Monsieur Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne et Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val de Marne.



Association PTR94
à Saint-Maurice - Charenton

A l'attention de

Monsieur Christian FAVIER
Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne
Hôtel du département
94054 Créteil cedex

Envoi par lettre recommandée avec avis de réception

Objet : Circulation dangereuse sur la RD6A (avenue du général de Lattre de Tassigny) à Charenton (et Saint-Maurice) ; lettre adressée à Monsieur Jean-Marie BRETILLON, Maire de Charenton-le-Pont.

Monsieur le Président,

Pour votre bonne information, vous trouverez ci-jointe copie de la lettre relative aux dangers encourus par les piétons et les cyclistes sur la RD6A, au niveau de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, que notre association a adressé en date du 5 novembre 2015 au maire Charenton.

Nous aurions grand plaisir à connaître votre position sur le sujet afin de la porter à la connaissance de nos adhérents.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Copie de ce courrier a été adressé à Monsieur Christian CAMBON, Maire de Saint-Maurice, Monsieur Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne et Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil départemental du Val de Marne.